



Ouagadougou, le 04 FEV 2021

Communiqué :

Deuxième appel à candidature pour l'utilisation du Label Faso Dan Fani

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat lance le second appel pour l'utilisation du Label Faso Dan Fani. Le présent appel est ouvert à tout candidat répondant de manière cumulative aux critères suivants et qui en fait la demande :

- être une association, un groupement, une coopérative, une fédération de tisseuses ou autres organismes publics ou privés, intervenant dans le processus de production et/ou de commercialisation des pagnes tissés sur le territoire national ;
- s'engager à respecter et faire respecter par ses membres les critères de production des pagnes tissés énoncés dans le cahier de charges ;
- s'engager à respecter et faire respecter par ses membres les conditions d'utilisation fixées par le règlement d'usage du label « Faso Dan Fani ».

Les dossiers de candidature devront nécessairement comporter les documents suivants :

- un formulaire de demande de candidature dûment rempli, daté et signé à retirer au Centre National de la Propriété Industrielle (CNPI);
- une copie du document officiel attestant l'existence de l'organisme demandeur (récépissé, RCCM, etc.) ;
- une preuve d'affiliation à une organisation professionnelle des artisans ;
- un rapport d'activité de l'année écoulée ;
- une fiche technique détaillée de production du tissu Faso Dan Fani ;
- tous autres documents jugés pertinents.

Les dossiers de demande d'utilisation du Label doivent parvenir au plus tard le vendredi 26 février 2021 à 16h30, au Secrétariat du CNPI sis à la ZAD en face de l'Agence Nationale de Biosécurité, boulevard des Tensoba, BP 258 Ouagadougou. Tél : (00226) 70 09 51 86/ 78 21 02 41 ou dans les Directions régionales de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. Le cahier de charges et le règlement d'usage peuvent être retirés également au CNPI.

Ministre de l'Industrie,
du Commerce et de l'Artisanat

Harouna KABORE

Officier de l'Ordre de l'Etat

